



# AGEN AUTO CONTROLE TECHNIQUE

Sarl au capital de 10 000 € - siret 490 427 192 000 11 - APE 7120 A - Intracom : 41 490 427 192

ZAC DE BRIMONT - 47550 BOE-AGEN

Tel : 05 53 96 64 96 Fax : 05 53 95 08 15

N° AGREMENT: S 47 Z 055

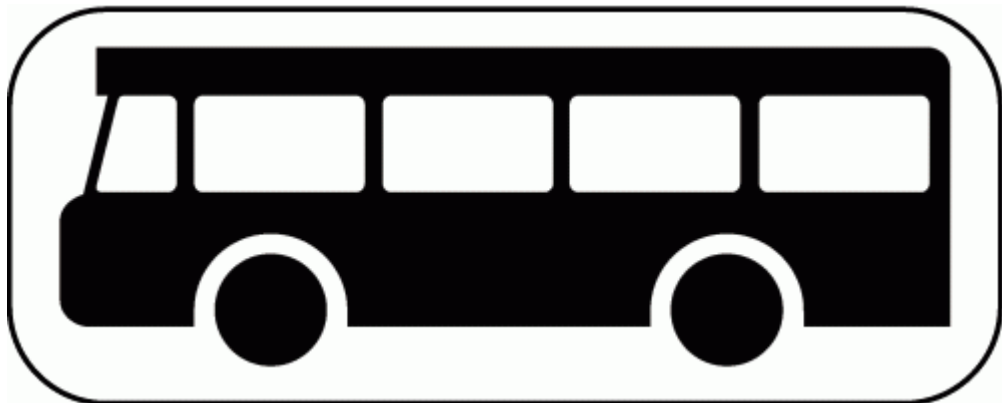
## FLASH INFO

### N°4

**LE GRAND AXE**

**DE LA REGLEMENTATION VEHICULES LOURDS**

**AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011**



## VEHICULES TRANSPORTS EN COMMUN DE PERSONNES

RESULTAT  
DU  
CONTROLE  
(1)

### Dispositif éthylotest anti-démarrage

Ce dispositif est obligatoire pour tous les véhicules de transport en commun de personnes affecté au transport d'enfants, pour un véhicule de carrosserie CAR mis en circulation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Nous contrôlerons :

- la présence du dispositif obligatoire,
- la présence du certificat d'installation (conforme à l'annexe I de la circulaire du 28 janvier 2009)
- L'attestation de vérification périodique (*datant de moins d'un an*) (conforme à l'annexe XII de l'arrêté 28 janvier 2009)

*En cas d'attestation d'installation datant de moins d'un an, aucune attestation de vérification périodique n'est exigée.*

- La concordance avec le certificat d'immatriculation (pour le certificat d'installation, et attestation de vérification périodique)



*Ci-joint la liste des vérificateurs et des installateurs qualifiés par l'UTAC*

*(Cette liste est susceptible d'évoluer)*

#### <sup>(1)</sup> **RESULTAT DU CONTROLE :**

- X** : renvoi du véhicule sans réalisation de la visite
- S** : Contre-visite avec autorisation de circuler pendant 1 mois
- R** : Contre-visite avec interdiction de circuler

S